obtienne un prêt de \$8,000. Si au lieu de payer un intérêt de 6 p. 100, il profite du prêt sans intérêt de la compagnie et il peut épargner environ \$400. J'aimerais voir dans la loi une disposition de ce genre.

L'hon. M. Olson: Monsieur le président, je sais, comme mon honorable ami, que cette forme de transaction est récente. La livraison anticipée présente des avantages particuliers à cause des escomptes, etc. Cette opération commerciale comporte aussi un aspect juridique. J'en ai parlé avec de nombreux banquiers, dont je tairai les noms, et ils ont en effet consenti du crédit comme s'il n'y avait pas eu refinancement. Ils redoutaient toutefois des conséquences juridiques parce qu'il y a eu, en fait, refinancement. Nous examinerons cette question et nous tenterons de la régir dans les règlements.

M. Stewart (Marquette): On devrait, en effet, examiner cette question car c'est seulement dans certaines régions que les banques acceptent de prévoir le refinancement.

M. Bigg: Monsieur le président, je suis bien aise d'avoir entendu la déclaration du ministre, qui a tiré plusieurs questions au clair. Je crains toutefois qu'il ne m'ait pas rassuré sur un des points les plus importants. Je me préoccupe de l'agriculture tout comme lui, j'en suis sûr. Je me demande anxieusement si son ministère et le cabinet en général s'attaquent vraiment au problème qui compte aujourd'hui. Si nous voulons aider l'agriculture, ce dont je suis sûr, l'argent que nous fournissons va-t-il à ceux qui en ont besoin?

Nous voulons aider surtout les exploitants de fermes familiales du Canada. Je suis en contact avec les propriétaires de ce genre d'exploitations depuis une dizaine d'années, et presque tous m'ont dit qu'ils ne reçoivent pas l'aide que le Parlement essaie de leur accorder. Quand les institutions financières sont chargées de distribuer l'argent, elles veulent le faire efficacement, c'est-à-dire en retirer tout le profit possible. Il n'en coûte pas plus d'accorder un gros emprunt que d'en dispenser un petit. Si on étudie la statistique relative aux emprunteurs, on constate que le prêt moyen est assez élevé. Je parle évidemment des domaines dont il est question dans les bills.

Ces prêts, pour la plupart, profitent à des gens qui n'ont vraiment pas besoin de l'argent nous pouvons fournir des fonds à ces gens, car ils sont solvables. La preuve est évidente mais nous ne devons pas nous inquiéter outre dans le volume des prêts remboursés. La mesure de la formule établie par l'administrapénurie de débouchés et l'accumulation des céréales dans nos fermes n'ont pas empêché

ce remboursement. La raison est simple: les emprunteurs peuvent se passer de cet argent. Il y a des milliers de cultivateurs qui ne peuvent obtenir un petit prêt de \$3,000 ou de \$6,000 car on accorde la priorité aux prêts substantiels, bien garantis, qui ne causent aucun souci aux banques. Ces prêts sont garantis par 6,000 ou 7,000 acres de bonne terre propice à la culture du blé. Les propriétaires de telles fermes n'ont pas besoin de recourir au gouvernement pour des prêts. Ces fermes, dans beaucoup de cas, appartiennent à des entreprises commerciales ou à des riches qui investissent leurs revenus dans l'agriculture pour se protéger de l'impôt sur le revenu. Si on prête \$17,000 ou \$20,000 à un tel homme, il est sûrement en mesure de les rembourser.

J'ai reçu à vrai dire, des centaines de griefs de la part de gagne-petits, de gens qui devraient absolument emprunter, mais qui n'y arrivent pas. Il semble que le gouvernement veuille nous convaincre aujourd'hui que nous sommes à court d'argent, mais il y en a pour les bonnes causes. Nous devons nous justifier aux yeux des Canadiens du fait que nous allons réserver 500 ou 600 millions de dollars pour l'assistance à l'agriculture. Je ne crois pas que les contribuables canadiens veuillent subventionner ceux qui n'en ont pas besoin. Le gouvernement canadien, je crois, devrait prendre la peine de trouver exactement ceux qui ont besoin d'aide pour utiliser cet argent à bon escient.

## • (4.50 p.m.)

Le député de Saskatoon-Biggar qui vient de s'asseoir connaît parfaitement le problème. Dans cet édifice même, monsieur le président, il m'avait déjà prié de me rasseoir lors d'une réunion d'un syndicat agricole, car j'avais demandé aux syndicats agricoles de définir ce qu'est une ferme familiale. J'ignore pourquoi une définition ne pouvait pas être donnée il y a cinq ou dix ans. Je voudrais certainement en obtenir une aujourd'hui.

Le ministre, j'en suis certain, sait quelle est la nature du problème. Je me demande s'il n'y aurait pas moyen d'inclure dans les quatre projets de loi le principe selon lequel un prêt devrait être consenti à ceux qui en ont le plus besoin. Je crois que nous devrions et que tion conservatrice qui avait fixé le taux d'intérêt à 5 p. 100.